



HAL
open science

Les indicateurs d'attractivité territoriale

Milhan Chaze

► **To cite this version:**

Milhan Chaze. Les indicateurs d'attractivité territoriale. [Rapport de recherche] UMR Territoires. 2017. halshs-02520684

HAL Id: halshs-02520684

<https://shs.hal.science/halshs-02520684>

Submitted on 26 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Attractivité
Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

Méthodologie

Tableau de bord

Auteur

▪ Milhan CHAZE, UMR Territoires

Partenaires

- Auvergne Nouveau Monde
- CAUE63, Conseil Architecture Urbanisme Environnement Puy-de-Dôme
- Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole



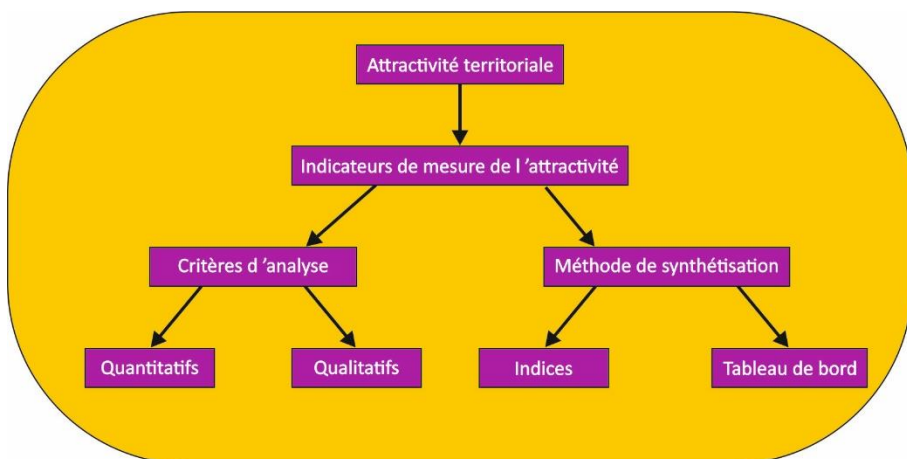
- Dans le cadre d'une concurrence interterritoriale accrue pour attirer la population et les activités, la question des indicateurs de mesure de l'attractivité territoriale apparaît comme essentielle.
- Dans ce contexte, nous nous sommes interrogés sur la pertinence des différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour la constitution d'un tableau de bord de l'attractivité territoriale.
- Si les indicateurs quantitatifs sont généralement privilégiés, les indicateurs qualitatifs apparaissent tout aussi essentiels dans l'évaluation de l'attractivité territoriale.

La définition d'un outil de mesure qualitative de l'attractivité territoriale

- La définition de stratégies d'attractivité territoriale impose l'élaboration d'un outil de mesure, basé sur des indicateurs fiables.
- Le recensement des différents indicateurs d'attractivité existants constitue donc une étape préalable nécessaire à l'élaboration de cet outil visant à mesurer l'attractivité des territoires auvergnats. Il s'agit non seulement d'inventorier, sur la base d'un état de l'art, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs existants, mais aussi d'en évaluer la pertinence par une analyse critique afin d'opérer une sélection pour établir un outil efficace d'évaluation de l'attractivité.
- A cela s'ajoute le choix d'un outil permettant de synthétiser la totalité des indicateurs sélectionnés. Dans cette optique, il convient d'analyser les différentes méthodes d'agrégation d'indicateurs afin de dégager les atouts et les faiblesses de chacun.

Figure n° 1. Démarche d'analyse des indicateurs d'attractivité

La constitution d'un indicateur d'attractivité territoriale comprend deux volets : l'étude des critères d'analyse de l'attractivité et celle des méthodes de synthétisation des résultats



Un tableau de bord sur l'attractivité et la qualité de vie

- A partir de l'analyse critique d'une série d'indicateurs portant sur l'attractivité territoriale, le bien-être ou le développement durable, nous allons pouvoir poser les fondations de l'élaboration d'un tableau de bord mesurant l'attractivité territoriale sur la base de la notion de qualité de vie.
- La particularité de ce travail sera de mettre en avant les critères qualitatifs des indicateurs d'attractivité afin de mettre au point un outil original au service du développement local et régional. Le tableau de bord aura alors pour but de compléter les méthodes déjà existantes qui utilisent essentiellement des critères quantitatifs.

L'attractivité : deux approches, deux types d'indicateurs

L'attractivité : deux approches, deux types d'indicateurs

Quels sont les grands types d'indicateurs généralement employés pour mesurer l'attractivité territoriale, tant sur le plan de l'attraction que sur celui de l'attrait des territoires ?

Attraction et répulsion des territoires : les indicateurs quantitatifs

Si l'on aborde la question de l'attractivité sous l'angle de l'objet attiré, c'est-à-dire en fonction de l'attraction, les indicateurs généralement utilisés peuvent être regroupés en deux grandes catégories : ceux qui mesurent les flux de capitaux et ceux qui déterminent les flux de personnes.

Dans le cas des **flux de capitaux**, trois principaux indicateurs sont employés :

- Les investissements financiers sur le territoire.

- Les créations d'entreprises, brutes ou nettes (c'est-à-dire rapportées au nombre de fermetures d'entreprises).

- Les créations d'emplois.

Ces critères peuvent toutefois être répartis en fonction des branches d'activités afin d'affiner les dynamiques territoriales.

De leur côté, les **flux de population** peuvent être mesurés par le solde migratoire pour les résidents permanents ou par les nuitées passées sur le territoire pour les flux touristiques. D'autres critères peuvent être aussi utilisés, comme l'évolution du nombre de résidences principales et secondaires ou les constructions de nouveaux logements.

Les critères de mesure de l'attraction territoriale sont exclusivement quantitatifs et permettent de matérialiser concrètement les flux de capitaux ou de personnes. En revanche, ils ne permettent pas de comprendre les raisons des flux et nécessitent d'être mis en relation avec les critères relatifs à l'attrait territorial.

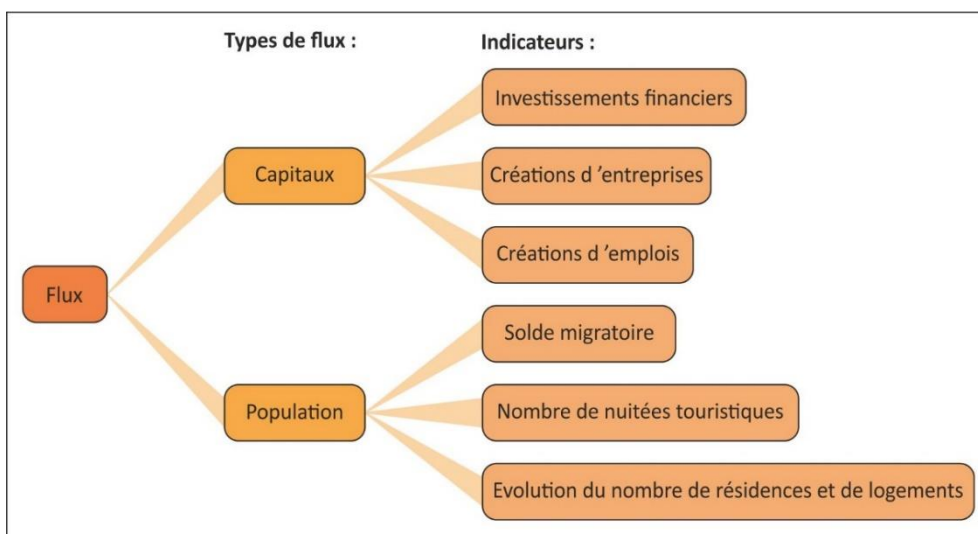


Figure n° 2. Les principaux indicateurs d'attraction de capitaux et de population

Attrait et rejet des territoires : les indicateurs qualitatifs

L'attrait des territoires peut être abordé sous différents angles complémentaires. En premier lieu, la question des différents **coûts** auxquels se retrouvent confrontés les ménages constitue un point déterminant dans les choix d'installation. Deux types de coûts peuvent être distingués :

- Le coût du foncier et de l'immobilier, et plus largement les opportunités d'installation sur le territoire.

- Le coût des achats et des prestations de services, lié au niveau des prix pratiqués localement par les commerces et les prestataires de services marchands.

L'installation d'une population sur un territoire dépend largement du **marché local de l'emploi**, et donc du dynamisme économique du territoire. De fait, l'environnement professionnel doit être inclus dans les critères d'évaluation de l'attractivité. Il peut être mesuré par le taux de chômage ou les créations annuelles d'emplois, et peut être ainsi mis en relation avec les flux de population active.

Au-delà de l'environnement professionnel, **l'environnement social** constitue le dernier facteur humain d'évaluation de l'attrait territorial, mais aussi le plus complexe. En effet, il comprend différents critères, parmi lesquels on compte :

- Le profil de la population locale (socioprofessionnel, ethnique, âge, etc.).

- Le risque social et la perception de l'insécurité.

- L'ambiance générale lieu de résidence (calme ou animation, présence d'associations, etc.).

De fait, une multitude de critères sociaux peut être envisagée pour définir un indicateur synthétique. De plus, contrairement aux précédents facteurs d'attrait évoqués, la part de la perception et des représentations sociales est plus importante, ce qui implique d'adopter des critères non mesurables quantitativement.

A côté des aspects financiers et humains, **le volet matériel** regroupe une autre série de critères d'évaluation de l'attrait d'un territoire. On y retrouve :

- Les infrastructures de transport (routes, autoroutes, train, etc.).

- Les commerces et les services marchands.

- Les services de santé (médecins, hôpitaux).

- Les services éducatifs et de formation (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur).

- Les équipements de loisir (sport, culture, etc.).

En outre, la présence, ou non, d'équipements sur un territoire pose la question de leur accessibilité, du temps de trajet pour y accéder, donc de la mesure de celui-ci et de sa prise en compte dans la mesure des qualités d'attrait d'un territoire.

Enfin, les équipements s'insèrent dans un **environnement paysager**, « naturel » ou anthropique,

Attrait territorial et qualité de vie : quels critères ?

dans lequel évoluent quotidiennement les individus. Outre les paysages ruraux et urbains, ainsi que le patrimoine architectural et naturel, qui constituent l'aspect visible de cet environnement, on

peut y ajouter la pollution et les risques naturels et technologiques qui constituent des facteurs susceptibles d'influencer le choix de résidence des ménages.

Catégories	Indicateurs
Environnement financier	- Coût du foncier et de l'immobilier
	- Niveau local des prix dans les commerces et services
Environnement professionnel	- Taux de chômage
	- Créations brutes ou nettes d'emplois
Environnement social	- Profil de la population locale
	- Risque social, insécurité
	- Ambiance générale du lieu de résidence
Environnement matériel	- Infrastructures de transport
	- Commerces et services marchands
	- Services de santé
	- Services éducatifs et de formation
Environnement naturel et paysager	- Equipements de loisir
	- Paysage ruraux et urbains
	- Patrimoine architectural et naturel
	- Pollution, santé des habitants
	- Risques naturels et technologiques

Figure n° 3. Les principaux indicateurs d'attrait territorial

Attrait territorial et qualité de vie : quels critères ?

Après avoir recensé les différents types de facteur d'attrait territorial, quels critères peut-on utiliser pour constituer un indicateur d'évaluation de l'attractivité des territoires auvergnats à travers la notion de qualité de vie ?

La place réduite des facteurs qualitatifs dans les indicateurs actuels

Plusieurs indicateurs synthétiques, relatifs à une approche qualitative de l'attractivité territoriale, ont été élaborés par de nombreux chercheurs ou organismes. Cependant, l'attractivité est souvent abordée à travers des notions particulières, comme l'attractivité résidentielle, étudiée par Alexandre *et al.* (2010), ou encore l'attractivité métropolitaine, analysée par l'agglomération du « Grand Montréal » (Olszak, 2010), sans compter la myriade d'indicateurs de développement durable (Braconnier *et al.*, 2011). De plus, ces indicateurs, comme la plupart d'entre eux, ne prennent en compte que des données quantitatives. Néanmoins, quelques-uns tiennent compte d'aspects plus qualitatifs.

C'est le cas de l'indice IBEST (Indicateurs de Bien-Etre Sostenible Territorialisé), mis en place par les économistes du CREG, à Grenoble (Le Roy et Ottaviani, 2015 ; Ottaviani, 2015), ou de l'IBER (Indice de Bien-Etre des Régions françaises), établi par Braconnier *et al.* (2011). Ces deux indicateurs s'appuient sur la notion de bien-être, qui peut être rapprochée de celle de qualité de vie. Par contre, les deux indicateurs n'emploient pas les mêmes critères d'évaluation. L'IBER ne prend en compte que des facteurs quantitatifs tandis que l'IBEST tient compte aussi de la perception des individus. C'est pourquoi nous focaliserons notre attention sur ce dernier.

L'indice IBEST recense 28 critères regroupés en 8 catégories correspondant chacune à un indice intermédiaire : travail/emploi, affirmation de soi et engagement, démocratie et vivre ensemble, environnement naturel, santé, accès aux services publics, temps et rythme de vie, accès durable aux biens de subsistance. Parmi les critères utilisés, on

retrouve bien sûr des critères quantitatifs, tels que l'indice moyen de qualité de l'air ou le taux d'artificialisation des sols (environnement naturel), mais surtout des informations tirées d'enquêtes sur les pratiques des individus (ex. : tri des déchets) ou la perception de leurs conditions de vie (ex. : satisfaction à l'égard de ses conditions de travail, degré de confiance dans les institutions). De fait, une partie des indicateurs utilisés pour construire l'IBEST peuvent être réutilisés dans l'élaboration d'un indicateur portant sur l'attractivité territoriale en fonction de la qualité de vie.

À côté des indicateurs synthétiques, Chevrier *et al.* (2013) ont constitué un **tableau de bord** pour évaluer l'attractivité des centres-bourgs de Bretagne. Les critères utilisés sont regroupés en 4 dimensions (ergonomique, médiatique, sociologique et économique), comprenant elles-mêmes plusieurs rubriques. Les indicateurs utilisés sont à la fois objectifs (ex. : heures d'ouverture des commerces et services, coût du foncier, etc.) et subjectifs (ex. : image renvoyée par le lieu, ambiances sonores, etc.). Là encore, des croisements avec le projet AttractInnov sont réalisables, en tenant compte toutefois de l'échelle territoriale adoptée.

Toutefois, malgré ces deux exemples que nous approfondirons, les indicateurs actuels comprennent essentiellement, pour des raisons méthodologiques (lourdeur des enquêtes à réaliser), des données quantitatives issues de fichiers statistiques. Sans remettre en cause leur pertinence, ni sans les ignorer dans la constitution de l'indicateur d'attractivité, le projet AttractInnov se concentrera donc sur la mesure d'informations qualitatives.

L'analyse des critères qualitatifs d'évaluation de l'attractivité

Parmi les critères qualitatifs utilisés dans les différents indicateurs, plusieurs peuvent être intéressants pour le projet AttractInnov. Tout d'abord, concernant l'**environnement financier des territoires**, les critères adoptés pour composer les indicateurs sont assez simples et peu nombreux. On ne retrouve d'ailleurs ces indicateurs que chez Chevrier *et al.*, à savoir :

- L'adaptation de l'offre (produit ou prestation) et de la demande.
- Les coûts du logement et du foncier pour mesurer les possibilités d'installation sur le territoire.

Analyse comparée des méthodes d'application

- Les coûts d'accès aux services.
- Le coût d'accès à l'espace public (stationnement...).
- Ces critères d'évaluation sont d'ordre quantitatif et sont parfois difficilement mesurables à une échelle locale, comme le coût d'accès aux services, par exemple. Néanmoins, ils apparaissent essentiels pour mesurer l'attractivité résidentielle d'un territoire, même s'ils n'abordent pas les enjeux de perception.
- En revanche, concernant l'**environnement social**, les indicateurs utilisés sont purement qualitatifs et les données ne peuvent être obtenues que par des enquêtes de terrain. Ces critères peuvent être regroupés en plusieurs catégories, en fonction de la notion mise en avant, à savoir :
 - La confiance dans son environnement social (institutions, système éducatif, autrui...) et l'entraide, dans l'indicateur IBEST.
 - La capacité à maîtriser son insertion sociale, dans l'IBEST (« sentiment d'avoir le contrôle sur sa vie ») et chez Chevrier *et al.* (sociabilités, possibilité d'affirmer sa personnalité dans l'espace public ou au contraire de se mettre en retrait).
 - L'existence d'événements festifs chez Chevrier *et al.*
 - Le sentiment d'identification au lieu chez Chevrier *et al.*
 - L'insertion dans la vie citoyenne locale (politique, associative, etc.) chez Chevrier *et al.*
- Ces indicateurs visent, pour l'essentiel, à évaluer le ressenti des individus. Ils traitent de l'attractivité territoriale de façon indirecte, en insistant sur le bien-être social des individus que l'on peut rapprocher de la notion de qualité de vie.
 - La **dimension professionnelle** est abordée sous l'angle de l'épanouissement au travail dans l'indicateur IBEST (satisfaction à l'égard de son travail et de ses conditions d'emplois, sentiment de justice salariale), mais seulement à travers la question de l'accessibilité au lieu de travail chez Chevrier *et al.* Là encore, les critères évaluent la perception que les individus ont de leur environnement professionnel, c'est-à-dire un aspect particulier de leur qualité de vie.
 - La qualité de l'**environnement matériel** est mesurée par des critères plus variés, faisant appel à la fois au ressenti des habitants (qualité des ambiances sonores, olfactives et kinesthésiques ; qualité des ambiances du logement...), mais aussi à des données plus quantifiables, comme le cadencement des transports en commun ou les heures d'ouverture des commerces et des services.
 - Enfin, dans le domaine de l'environnement naturel et paysager, deux grands types de critères sont employés :
 - Ceux qui traitent de problèmes concrets, comme la pollution et les comportements écologiques des habitants, ou encore les questions de santé, à travers des thèmes comme la qualité de l'air, l'artificialisation des sols, le tri des déchets, mais aussi le stress des personnes (IBEST).
 - Ceux qui relèvent de l'image et des représentations, à travers des thèmes comme la perception de l'image véhiculée par le territoire (Chevrier *et al.*).
 - Ceci étant, l'analyse des indicateurs liés au milieu naturel et aux paysages révèle une moindre prise en compte, par leurs concepteurs, de l'image que les habitants ont de l'attractivité de leur territoire de résidence. Ce qui nous permettra d'axer notre travail sur ce point précis, sans pour autant négliger les autres.

Analyse comparée des méthodes d'application

Les critères d'évaluation étant définis, quelle est la méthode la plus efficace pour établir un indicateur de mesure de la qualité de vie dans les territoires

auvergnats ?

Les différentes méthodes de collecte de données

- La première méthode utilisée pour collecter les données est celle des **fichiers statistiques** produits par les organismes officiels (INSEE, ACROSS, etc.) ou par les services statistiques des ministères, déconcentrés ou non (DRT, etc.). A cela peuvent s'ajouter des annuaires statistiques variés ou des documents de collectivités locales (ex. : listes d'associations). Toutefois, ces sources fournissent essentiellement des données quantitatives qui ne permettent d'aborder qu'imparfaitement la question de la qualité de vie, en particulier à travers les représentations sociales. De plus, l'échelle à laquelle les données sont obtenues ne correspond pas toujours aux découpages géographiques les plus pertinents. Il apparaît alors nécessaire de les compléter par des méthodes qui permettent de mieux cerner l'espace perçu et vécu des habitants et des acteurs locaux.
 - Pour cela, le premier moyen est celui de l'**enquête directive ou du sondage d'opinion**. Cette méthode tend à catégoriser la qualité de vie à travers des échelles de satisfaction sur lesquelles les répondants situent la leur. Les sondages d'opinion sont les sources de la grande majorité des classifications de villes ou de régions qu'on trouve dans les médias grands publics.
 - Dans la même logique, certains chercheurs ont recueilli leurs données en faisant remplir un **journal de bord** envoyé régulièrement aux personnes interrogées. C'est le cas de Bijker *et al.* (2015) dans le cadre d'une étude sur les personnes cherchant un nouveau logement. Cette méthode présente l'avantage de pouvoir mesurer l'évolution de la perception des individus. Par contre, la méthode de l'enquête directive (par sondage ou tableau de bord) est sujette au volume et à la représentativité de l'échantillon enquêté. De plus, elle ne permet pas forcément d'analyser les discours des individus, dont les réponses restent très encadrées par la formulation des questions.
 - C'est pourquoi l'on a parfois recours aux **entretiens semi-directifs**. Ils permettent d'appréhender de façon plus précise la perception des individus à travers l'analyse de leurs discours. En revanche, le nombre d'entretiens est généralement réduit et l'échantillon non représentatif de la population totale.
 - Les enquêtes et entretiens peuvent être aussi complétés par une **cartographie interactive** qui consiste à présenter une carte aux personnes enquêtées, souvent mise en ligne, et à leur demander de répondre à une ou plusieurs questions par des localisations de lieux, comme l'ont fait Pellenbarg *et al.* (2013). Cette méthode est à rapprocher de celle de la carte mentale, et peut déboucher sur des formes de cartographie participative qui ont déjà été utilisées afin d'évaluer le sentiment de sécurité ou l'attachement aux marqueurs architecturaux. Elle a le mérite de spatialiser les perceptions et les représentations des acteurs, mais nécessite beaucoup de temps et d'implication des personnes interrogées afin de les former aux notions de base de la cartographie.
 - Dans le cadre du projet AttractInnov, une **combinaison de différentes méthodes** est privilégiée. Elle comprend :
 - Une enquête directive auprès des habitants (enquête Auvergne Nouveau Monde de 2016).
 - Des entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels, économiques et associatifs (enquête AttractInnov de 2017).
 - Des données statistiques issues de fichiers d'organismes nationaux ou locaux.
 - Cette méthode combinée permet d'appréhender la question de l'attractivité sous différents angles, en intégrant les notions d'espace vécu et de qualité de vie. Mais pour en synthétiser les résultats, plusieurs solutions sont possibles.

Analyse comparée des méthodes d'application

Méthode d'analyse	Avantages	Inconvénients
Fichiers statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité souvent aisée et rapide. - Possibilité de quantifier les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de prise en compte de l'espace perçu et vécu par les habitants. - Parfois inadéquation entre les échelles des données et celles de l'étude.
Enquête directive, sondage	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'espace perçu et vécu par les habitants. - Possibilité de quantifier des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données parfois longue. - Résultats dépendants du volume et de la représentativité de l'échantillon. - Réponses très encadrées par le questionnaire.
Journal de bord	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'espace perçu et vécu par les habitants. - Prise en compte de l'évolution de la perception des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données parfois longue. - Quantification des résultats difficile. - Réponses très encadrées par le questionnaire.
Entretiens semi-directifs	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'espace perçu et vécu par les habitants. - Possibilité d'analyser le discours des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données souvent longue. - Echantillon souvent non représentatif de la population.
Cartographie interactive	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'espace perçu et vécu par les habitants. - Représentation cartographique de l'espace vécu et perçu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données souvent longue et nécessitant une formation des enquêtés à la cartographie.

Figure n° 6. Comparaison des différentes méthodes de collecte de données sur l'attractivité des territoires

Le choix du tableau de bord

▪ L'utilisation de ces diverses méthodes procure des résultats qui sont formalisés de façons beaucoup moins variées. La présentation des résultats peut être présentée soit sous la forme d'indices simples, soit sous celle d'un indice composite, soit finalement sous la forme d'un tableau de bord.

▪ Certaines institutions n'ont recours qu'à un **indice simple** pour mesurer l'attractivité d'un territoire. On pensera par exemple à l'Indice de performance des IDE publié par la CNUCED, ou à l'Indice de Misère Fiscale du magazine *Forbes* (Musson, 2010). Toutefois, leur nature purement ordinale ne permettrait pas d'obtenir une interprétation socio-économique suffisante pour en faire des leviers d'action pertinents (Somarriba et Pena, 2009). Ils ont cependant l'avantage de permettre une communication simplifiée des résultats à un public le plus large possible.

▪ Afin de combler les lacunes des indices simples, d'autres organismes ont élaboré des **indices composites**. Ils rassemblent plusieurs indices simples et sont conçus pour combiner les informations fournies par chaque critère social dans le but d'offrir une synthèse globale. Dans cette catégorie, on retrouve, par exemple, l'indice de compétitivité mondiale publié par l'IMD de Lausanne (*World Competitiveness Yearbook*) qui compare chaque année 57 pays à travers quatre thèmes : économie, gouvernance, affaires et infrastructures. Mais là encore, les critiques portent sur le caractère ordinal des indicateurs synthétiques, ce qui a pour conséquence l'atténuation du poids relatif des indices simples qui les composent, rendant ainsi plus difficile une analyse socio-économique fine.

▪ Pour dépasser ces critiques, la méthode du **tableau de bord** est alors avancée. Il s'agit d'une présentation de l'attractivité sous forme de liste d'indicateurs,

regroupés par thèmes. Par exemple, la Commission Européenne présente annuellement le *Benchmarking Policy Enterprise* qui classe par tableau de bord l'attractivité de ses membres à travers 41 indicateurs. Mais surtout, à une échelle locale, on peut mentionner le tableau de bord élaboré par Chevrier *et al.* (2013) afin d'évaluer l'attractivité des centres-bourgs de Bretagne en combinant 42 indicateurs simples.

▪ L'avantage du tableau de bord est de présenter les différents aspects de l'attractivité sans leur attribuer arbitrairement de hiérarchie ni les fusionner. L'information obtenue est de nature plus globale. Mais il comporte aussi des inconvénients, notamment sa complexité puisqu'il faut s'intéresser à chaque thème afin de comprendre l'attractivité d'un territoire. Le travail de synthèse doit alors être fait par l'utilisateur. De plus, l'abondance d'informations que le tableau de bord procure rend son utilisation politique plus délicate puisqu'il permet une interprétation ample susceptible d'être détournée ou instrumentalisée. Ce qui conduit Musson (2010) à considérer que la méthodologie optimale compterait avec un tableau de bord complété par un indice composite.

▪ **Afin de mettre en place un outil de mesure de l'attractivité et de la qualité de vie des territoires auvergnats, nous avons opté pour la réalisation d'un tableau de bord.** Malgré ses limites, cet outil s'avère être le plus pertinent dans le cadre d'une approche qualitative, puisqu'il permet de conserver une visibilité des différents critères utilisés et qu'il ne se limite pas à un simple classement des territoires. Par contre, nous n'élaborerons pas d'indice composite afin de donner aux acteurs locaux un outil unique d'évaluation et de comparaison des territoires susceptible de les aider dans la définition de leurs stratégies de développement.

Méthode de synthèse	Avantages	Inconvénients
Indicateur simple	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et analyse aisées. - Permet de classer les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur seulement ordinal. - Ne prend en compte qu'une seule variable.
Indicateur composite	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et analyse aisées. - Permet de classer les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur seulement ordinal. - Ne permet pas d'analyser les différents facteurs en détail.
Tableau de bord	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de prendre en compte l'ensemble des facteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et analyse plus difficiles que celles des indices.

Figure n° 7. Comparaison des différentes méthodes de synthétisation de l'attractivité des territoires

Conclusion

Conclusion

A l'issue de cette analyse des indicateurs d'attractivité, des critères qui les composent et des méthodes qui permettent de les réaliser, plusieurs idées majeures se dégagent :

- Les indicateurs les plus souvent utilisés pour mesurer l'attractivité d'un territoire, que ce soit par les flux, le bien-être ou le développement durable, sont d'ordre quantitatif.
- Les indicateurs qualitatifs utilisés dans les indicateurs mesurant le bien-être comportent aussi bien des critères objectifs que des critères subjectifs qui font appel à la perception et au ressenti des habitants. Les critères subjectifs sont les plus difficiles à évaluer et les moins utilisés, mais aussi les plus intéressants dans une approche originale et novatrice de l'attractivité faisant appel à la notion de qualité de vie.
- La méthode du tableau de bord, bien que plus difficile d'utilisation qu'un indice simple ou composite, permet une meilleure visibilité des différents critères utilisés et sera, de ce fait, privilégié dans le projet AttractInnov.

Pour aller plus loin...

- Edouard, J.-C. et al. (2016). *Pour une approche innovante de l'attractivité des territoires*, Projet PSDR AttractInnov, Région(s) concernée(s), Série Les 4-pages PSDR4. Site internet
- Alexandre, H., Cusin, F. et Juillard, C. (2010). *L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises*. Fondation Dauphine. Dauphine Université de Paris. Crédit Foncier. Paris.
- Bijker, R. A., Haartsen, T. et Strijker, D. (2015). How people move to rural areas: Insights in the residential search process from a diary approach. *Journal of Rural Studies* 38, 77-88.
- Braconnier, P., Caire, G., Dupuy, R., Jahan, E., Le Masne, P. et Nivoix, S. (2011). Une évaluation du bien-être au sein des régions françaises dans une approche de développement durable. *Innovations* 34, 93-121.
- Chevrier, S., Grouhel, A.-G., Lemoine, A. et Peyrou, A.-L. (2013). *Mission d'étude sociologique sur l'attractivité des centres-bourgs*. Foncier Bretagne. Saint-Malo.
- Le Roy, A. et Ottaviani, F. (2015). La diversité des expériences locales d'indicateurs alternatifs/ une étape nécessaire ? *Revue d'économie régionale et urbaine* 3, 533-555.
- Musson, A. (2010). Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : vers un indicateur d'attractivité durable. *Géographie, économie, société* 12, 181-223.
- Olszak, E. (2010). Développement durable et attractivité des territoires dans l'Union Européenne, opposition ou convergence ? *Géographie, économie, société* 12, 279-305.
- Ottaviani, F. (2015). *Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation*. Thèse de doctorat. Université de Grenoble Alpes. CREG. 2 volumes. 491 p. + 56 p.
- Pellenbarg, P.H., Sijsma, F.J. et Van Steen, P. (2013). Perceived place attractiveness based on green, water and nature values. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie* 104(2), 255-257.
- Somarriba, N. et Pena, B. (2009). Synthetic Indicators of Quality of Life in Europe. *Social indicators research* 94, 115-133.

Contacts :

PSDR Région :

Laurent TROGNON (AgroParisTech)
psdr-auvergne@clermont.inra.fr

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRA)
torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRA)
frederic.wallet@agroparistech.fr
Sabine Nguyen Ba (INRA)
Sabine.Nguyen-Ba@versailles.inra.fr

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psd.fr
www.psd4-auvergne.fr

Pour citer ce document :

CHAZE, Milhan (2017).
Projet PSDR AttractInnov,
Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Série Focus PSDR4